

Montauban, le 21 septembre 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un cas de dengue autochtone confirmé en Tarn-et-Garonne

L'Agence Régionale de Santé Occitanie a reçu un signalement d'un cas confirmé de dengue d'une personne ayant séjourné à Montauban fin août. La personne, originaire de la région Grand Est est aujourd'hui guérie.

Généralement bénigne, la dengue est une infection qui sévit habituellement en zone tropicale.

La plupart du temps, les cas de dengue signalés en métropole sont des cas ayant contracté la maladie à l'occasion d'un séjour en zone tropicale. Ils reviennent infectés, on parle de cas importés.

Cependant, le moustique tigre présent sur notre territoire est capable, s'il pique une personne infectée de retour de voyage, de transmettre après quelques jours le virus à une personne n'ayant pas voyagé. On parle alors de cas autochtone. La maladie peut alors se manifester chez la personne qui a été piquée en moyenne dans les 4 à 7 jours après la piqûre infectante.

Une situation de ce type a pu potentiellement se produire dans les lieux fréquentés par la personne infectée.

Pour éviter l'installation d'une chaîne locale de transmission du virus de la dengue, il est nécessaire de mettre en place des mesures de démoustication adaptées. Ces opérations de démoustication spécifiques ont pour but d'éliminer tout moustique qui serait susceptible d'être infecté et potentiellement vecteur de la dengue. Elles seront menées dans les prochains jours à Montauban (environs de la gare) par l'opérateur de démoustication de l'ARS Occitanie (société Altopictus) et potentiellement sur d'autres lieux qu'aurait fréquentés la personne sur les communes de Montech et de Montbeton (investigations en cours).

Les riverains concernés seront informés des opérations de démoustication et recevront également une note les appelant à se signaler auprès de leur médecin traitant s'ils ont présenté, récemment, les symptômes suivants :

- une fièvre élevée (>38,5°C) d'apparition brutale associée à au moins un autre signe clinique tel que des maux de têtes, des douleurs musculaires ou articulaires ou lombaires
- et en l'absence de toux, écoulement nasal, maux de gorge, difficultés respiratoires ou plaies infectées
- en l'absence d'autre diagnostic établi.

D'autres situations de ce type ont pu être identifiées et gérées avec efficacité cet été en région et en métropole.

Des informations générales complémentaires sont disponibles sur le site internet de l'ARS Occitanie <https://www.occitanie.ars.sante.fr/moustique-tigre-3> à propos du déroulement de ce type d'interventions et des traitements ; et sur la maladie sur le site de Santé Publique France : <https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-a-transmission-vectorielle/dengue>.

Conseils pratiques pour limiter la prolifération des moustiques chez soi !

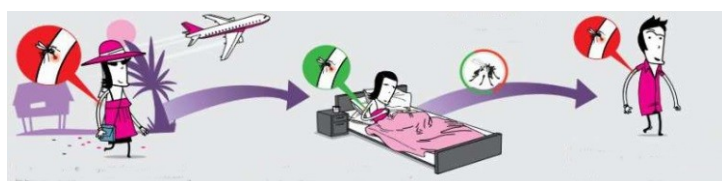
Le moustique tigre ne vole pas à plus de 150 m de son lieu d'apparition. Les bons réflexes sont donc des gestes de proximité :

- Éliminer les endroits où l'eau peut stagner : petits débris, encombrants, déchets verts... Les pneus usagés peuvent être remplis de terre, si vous ne voulez pas les jeter.
- Changer l'eau des plantes et des fleurs une fois par semaine ou, si possible, supprimer ou remplir de sable les soucoupes des pots de fleurs, remplacer l'eau des vases par du sable humide.
- Vérifier le bon écoulement des eaux de pluie et des eaux usées et nettoyer régulièrement : gouttières, regards, caniveaux et drainages.
- Couvrir les réservoirs d'eau (bidons d'eau, citernes, bassins) avec un voile moustiquaire ou un simple tissu.
- Couvrir les petites piscines hors d'usage et évacuer l'eau des bâches ou traiter l'eau (javel, galet de chlore, etc.).
- Éliminer les lieux de repos des moustiques adultes : débroussailler et tailler les herbes hautes et les haies, élaguer les arbres, ramasser les fruits tombés et les débris végétaux, réduire les sources d'humidité (limiter l'arrosage), entretenir votre jardin.

Comment le moustique tigre peut devenir « vecteur » de maladies ?

Une personne voyageant dans un pays où la dengue, le chikungunya ou le Zika sont présents développe une de ces maladies en se faisant piquer par un moustique porteur d'un de ces virus, puis revient dans son pays de résidence.

C'est ce qu'on appelle **un cas importé**.



De retour en France métropolitaine dans une zone où le moustique tigre est présent, cette personne malade se fait piquer par un moustique tigre sain qui se fait alors infecter par un de ces virus. Après un cycle de multiplication interne, ce moustique peut, après quelques jours transmettre les virus à une autre personne saine en la piquant.

C'est ce qu'on appelle **un cas autochtone**